

SEANCE du : 10 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 4 octobre 2022.

ETAIENT PRESENTS

| | | | |
|--------------------|------------------------------|----------------------|------------------------|
| Anne-Marie BARBIER | Bruno BODIN | Pascal GABILY | Pierre MORIN |
| Philippe BARON | Sandra CAILTON | Etienne HUCAULT | Arnaud PRINTEMPS |
| Thierry BAUDOUIN | Yannick CHARRIER | Marie JARRY | Alain ROBIN |
| Bérangère BAZANTAY | Bruno COTHOUIS | Constance MACKOW | Anne ROUX |
| Florence BAZZOLI | Pascale FERCHAUD | Emmanuelle MENARD | Rodolph THIBAUDEAU |
| Anita BRIFFE | Stéphanie FILLON | Jean-François MOREAU | Véronique VILLEMONTAIX |
| Hélène BROSSEAU | Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU | Jean-François MORIN | |

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

| | | |
|---------------------------------------|--|---------------------------------------|
| Marinette TALLIER à Bruno COTHOUIS | Pierre BUREAU à Thierry BAUDOUIN | Nathalie MOREAU à Stéphanie FILLON |
| Jamel CHENIOUR à Bruno BODIN | Sandrine DELUGEAU à Emmanuelle MENARD | Philippe ROBIN |

Secrétaire de séance : Yannick CHARRIER, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistait également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services

Acceptation des chèques CESU dématérialisés E-CESU

Les chèques C.E.S.U, sont des aides que certains employeurs accordent à leurs salariés.

C'est un moyen de paiement pour la garde d'enfant(s) : accueil périscolaire ou accueil de loisirs du mercredi après-midi.

Au moment de souscrire aux chèques C.E.S.U, les bénéficiaires ont le choix de le faire sous format : papier ou en dématérialisé.

A ce jour, les bénéficiaires peuvent régler leur(s) facture(s) d'accueil périscolaire ou d'accueil de loisirs en chèque CESU, uniquement en format papier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **DE SOUSCRIRE** le service d'abonnement CRCESU en ligne afin de pouvoir accepter les paiements avec des chèques CESU dématérialisés appelé E-CESU.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20221014-DG_DEL_2022_198-DE
Date de télétransmission : 14/10/2022
Date de réception préfecture : 14/10/2022